

La sécheresse menace des milliers de maisons en France

La déformation des sols argileux, aggravée par le réchauffement, provoque fissures et parfois effondrements

Les agriculteurs risquent de ne pas être les seules victimes de la sécheresse exceptionnelle qui frappe la France depuis cet hiver. Des dizaines de milliers de maisons pourraient se lézarder, voire s'écrouler, sous l'effet de la déformation des sols argileux, particulièrement sensibles aux variations d'humidité.

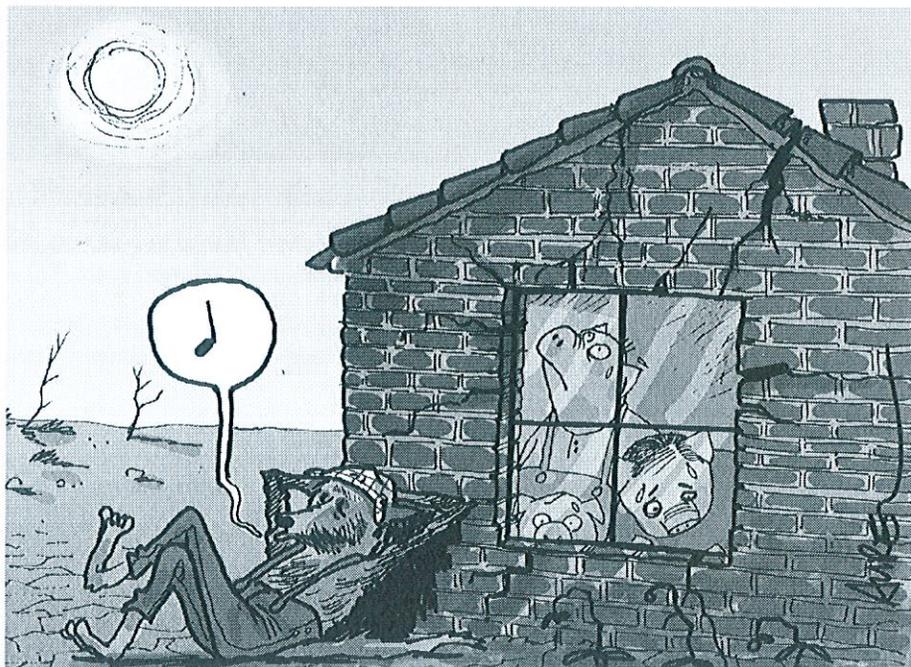
Le phénomène est moins spectaculaire qu'une tempête ou une crue. L'«aléa de retrait gonflement des argiles» – c'est sa dénomination exacte – est pourtant le désastre le plus coûteux après les inondations en France, totalisant 4,5 milliards d'euros d'indemnités versées depuis sa reconnaissance comme catastrophe naturelle, en 1989.

«L'argile se contracte sous l'effet de la sécheresse et se regonfle avec la pluie, le terrain descend ou remonte, mais pas de manière homogène», explique Pierre Carloti, directeur du département sécurité, structure et feu au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). «Ce déséquilibre oblige la maison à se plier, fait apparaître des fissures dans les murs, broie les cloisons, fait sauter les carrelages...»

Risque démultiplié

Alors que la période de mars à mai a été la plus sèche depuis cinquante ans, selon Météo France, le souvenir de l'année 2003 hante les esprits. Cet été-là, des dizaines de milliers de maisons avaient été sinistrées par la sécheresse, 8 000 communes avaient demandé une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et plus de la moitié l'avait obtenu. Au total, près de 1,3 milliard d'euros d'indemnités avaient été versés.

L'année 2011 s'est déjà caractérisée par une forte sécheresse hivernale. Tout dépend désormais de l'été. «Si la sécheresse prend fin maintenant, on pourrait observer une situation semblable à celle de



1997: 2 215 communes avaient alors été reconnues en état de catastrophe naturelle, pour 300 millions d'euros d'indemnités versées», rappelle Antoine Quantin, directeur de la modélisation des catastrophes naturelles à la Caisse centrale de réassurance (CCR). En cas de sécheresse d'été, en revanche, dommages et coûts pourraient exploser.

Sur le long terme, le phénomène ne va faire que s'amplifier, prévient l'Observatoire national sur

les effets du réchauffement climatique (Onerc): l'aggravation de l'aléa de retrait gonflement des argiles sera l'un des principaux impacts du réchauffement en France. Même sans nouvelles constructions, le coût annuel des dommages devrait être multiplié par trois – voire par six – d'ici à 2100, selon l'Onerc.

Or les maisons et lotissements continuent de fleurir dans l'Hexagone, démultipliant le risque. «Le

phénomène est surtout sensible pour les petits bâtiments, qui n'ont pas besoin de fondations importantes ou d'une structure très rigide», observe M. Carloti.

Pour l'heure, pas moins de 400 000 maisons sont construites sur des sols classés en «zone d'aléa fort» par le Bureau de recherches géologiques et minières en raison de leur teneur en argile. Parmi les régions les plus touchées: la plaine de Flandres, le Bas-

sin parisien, le grand Sud-Ouest.

Face à l'inflation annoncée, faut-il continuer à indemniser tout le monde? «La charge pour la collectivité est très lourde», reconnaît Laurent Montador, directeur du département catastrophes naturelles et fonds publics à la CCR. Des réflexions sont en cours pour déterminer si la solidarité nationale ne devrait pas s'exercer uniquement pour les dégâts mettant en péril la sécurité des bâtiments et pour les

Bruxelles ne s'oppose pas à une aide aux éleveurs

La Commission européenne est prête à «étudier rapidement toute aide d'urgence de la part des autorités françaises visant à accompagner les éleveurs» touchés par la sécheresse, a fait savoir, lundi 6 juin, le commissaire à l'Agriculture, Dacian Cioloș, à l'issue d'un entretien avec le ministre français chargé du secteur, Bruno Le Maire. Ces aides devront être notifiées pour autorisation à Bruxelles.

La Commission exclut, en revanche, de recourir à ses propres dispositifs d'aide pour aider les éleveurs ou les céréaliers. La France est, à ce jour, le seul pays qui a demandé d'actionner ce type de mécanismes. «Nous ne sommes pas convaincus à ce stade que [la sécheresse] atteigne une échelle européenne», indique le porte-parole de M. Cioloș.

maisons âgées de plus de dix ans, pour lesquelles la garantie décennale ne s'applique plus.»

«Surtout de l'intelligence»

La réforme aurait de lourdes conséquences. «Sauf exception, les dégâts ne mettent pas en péril la maison, ce qui n'empêche pas qu'il soit long et coûteux à réparer, d'autant plus qu'il faut malgré tout renforcer la structure si l'on veut éviter que cela se reproduise», estime Pierre Carloti. Il est souvent nécessaire de consolider le sous-sol par un coulis de ciment ou de renforcer les fondations par des poutres et des micropieux, faisant grimper la facture à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Un changement de règles aurait le mérite de diffuser une culture du risque chez les particuliers et les professionnels. Quelques centaines de communes seulement ont adopté un plan de prévention des risques tenant compte de celui lié aux argiles. Dans l'immense majorité des cas, rien n'oblige à respecter des règles particulières de construction.

Les solutions sont pourtant connues: des fondations profondes de 1,20 m, une structure rigide, des joints de rupture, rien d'extraordinaire. Il est conseillé d'entourer la maison d'une terrasse ou d'un trottoir, voire d'une géomembrane étanche enterrée, pour limiter la déformation du sol autour des façades. Trop cher? «Pour un bâtiment neuf, le surcoût est presque nul. Il faut surtout de l'intelligence», assure M. Carloti.

Grégoire Allix

«Ça commence par une petite fissure sur un mur extérieur...»

EN RENTRANT de vacances, à la fin de l'été 2003, Michel Romero a retrouvé sa maison complètement fissurée. «Comme si elle avait glissé». Aujourd'hui, il préside l'Association des sinistrés de la sécheresse sur les propriétés bâties des Yvelines. Et l'absence de pluies ces derniers mois a fait ressurgir le spectre: «Il ne se passe pas une semaine sans que je fasse le tour de la maison et, en ce moment, c'est même plusieurs fois par semaine...», raconte-t-il.

En 2003, sa commune n'avait pas été classée en zone sinistrée, mais il a pu bénéficier d'une procé-

sure exceptionnelle d'indemnisation, en 2005. «Au total, les travaux m'ont coûté 100 000 euros, dont la moitié seulement était couverte. J'ai dû reprendre un crédit sur quinze ans, et je me considère comme chanceux.» Depuis, la crainte que le cauchemar recommence ne le quitte plus.

Courts délais

«Pour tous ceux qui n'ont pas réparé leur maison, c'est une peur de tous les étés. Et cette année plus encore», confirme Christine Desmond, qui préside l'Association essonnoise des sinistrés victimes

de la sécheresse. Sur les 90 adhérents qu'a comptés l'association, il en reste une vingtaine: «Ceux qui n'ont rien fait, faute d'argent.»

Les habitants de communes déclarées en zone de catastrophe naturelle ont dû se battre pour démontrer aux assurances que les dégâts apparus dans leur maison étaient bien dus à la sécheresse de 2003. «Ce sont des batailles d'experts et de contre-experts à n'en plus finir. Je connais un couple qui se bat depuis 2004 et vient seulement d'avoir gain de cause», raconte M^{me} Desmond.

Le phénomène peut mettre des

années avant de se manifester: «Ça commence par une petite fissure sur un mur extérieur. On se dit que le crépi s'est craquelé au soleil, et deux ou trois ans plus tard, les fissures ont grossi et se sont multipliées», explique-t-elle. Une vraie «bombe à retardement», d'autant que, même lorsque la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle, les sinistrés n'ont pas toujours le temps de réagir. «À partir du moment où l'arrêté passe au Journal officiel, les habitants ont dix jours pour contacter leur assurance. C'est extrêmement court», s'indigne Frédéric Arragon,

qui préside une autre association des victimes de sécheresse basée dans le Val-d'Oise. Du coup, les sinistrés qui n'ont pas pu bénéficier de remboursements retiennent parfois leur chance lors de la sécheresse suivante.

«C'est souvent la maison d'une vie. Les conséquences sur le quotidien familial sont énormes», souligne Christine Desmond. «Il y a la facette matérielle, mais psychologiquement, c'est un grand choc», confirme Michel Romero. Ça vous sape la vie. ■

Anne Rohou et Nathanaël Vittrant

En Australie, le koala est menacé par l'urbanisation et le changement climatique

Le Sénat doit statuer sur le petit marsupial, dont la population ne cesse de baisser très fortement dans certaines régions

Sydney
Correspondance

Si les cartes postales de koalas ne manquent pas en Australie, apercevoir le petit marsupial dans la nature est beaucoup plus rare. Et la situation pourrait empirer, avertissent des scientifiques. Car le nombre de koalas, icône australienne avec sa fourrure grise et ses grands yeux endormis, est en chute. Une commission du Sénat doit déterminer si l'animal doit être placé sur la liste des espèces en danger.

Il en resteraient entre 50 000 et 100 000, ont avancé des scientifiques. «En réalité, il est difficile d'établir cela avec certitude, car il manque des subventions pour mener une recherche étendue», prévient Alistair Melzer, chercheur à l'uni-



Il reste de 50 000 à 100 000 koalas. MICK TSIKAS/REUTERS

Dans la région de la Gold Coast, leur nombre aurait diminué de 80% ces vingt dernières années.

l'urbanisation et à l'agriculture. Pour survivre, les koalas ont besoin d'avoir accès à de vastes forêts

Seules certaines espèces d'arbres leur conviennent, sur des sols qui doivent être riches. «Malheureusement, les meilleurs endroits pour les koalas sont aussi les meilleurs endroits pour les humains: des terres fertiles», explique M. Melzer. Lorsque leur habitat rétrécit, et qu'ils sont contraints de vivre à proximité des villes, les koalas sont souvent victimes des voitures et des attaques de chiens.

En outre, le mammifère souffre des vagues de chaleur et de la sécheresse, susceptibles d'être rendues plus fréquentes par le changement climatique. Le koala résiste mal à des températures élevées et a besoin de l'humidité des feuilles. «En cas de changement climatique, c'est un animal qui ne migre pas. Donc les populations n'iront pas vers le sud plus froid. Elles mour-

ront», explique M. Melzer. «Cela s'ajoute aux autres pressions que connaît déjà sa population», explique Mathew Crowther, biologiste à l'université de Sydney.

«Espèce en danger»

Mais, alors que les scientifiques s'accordent sur les risques, le koala n'est pour l'instant pas reconnu comme «espèce en danger» par l'Etat fédéral. Chaque Etat a en effet sa propre classification. Ainsi, en Nouvelle-Galles du Sud, il est «vulnérable», tandis qu'au Queensland, il n'est reconnu comme tel qu'à certains endroits.

Pour les défenseurs du koala, une classification nationale est essentielle, car elle permettrait de protéger les zones où des koalas vivent de futurs développements immobiliers.

ger, car il n'a pas de chiffres assez précis. Mais il n'y a pas assez de financement pour réaliser une étude sur le long terme», affirme M. Melzer.

Pour compliquer les choses, la population de koalas reste importante dans certaines régions, comme l'Australie-Méridionale, après un programme de réintroduction. «Il a presque disparu dans ces régions, puis a été réintroduit à partir d'une petite souche, sans grande diversité génétique. Cela pose problème: ces koalas tendent à surpeupler leur habitat, qu'ils détruisent», explique Alistair Melzer.

La commission du Sénat devra présenter son rapport final en août. «Ce classement comme espèce en danger serait bénéfique pour le koala, mais aussi pour les autres espèces qui partagent son environne-